Nº 247. Samedi 16 Octobre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible] . .	26 fl.	30 fl.
[illegible]ois . .	14 »	16 »
[illegible]mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] 20 cts, par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, Noordsijde.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 15 Octobre.

[illegible]ctuel de la Suisse ressemble à celui d'un malade au [illegible]e de la fièvre. Elle s'agite dans tous les sens pour trou[illegible]emède au mal qui la travaille. Tantôt emportée par [illegible]triotique qui l'égare, elle fait entendre le cri de guerre; [illegible]ndue à elle-même et alarmée des suites funestes d'une [illegible]rmes, elle retombe dans le trouble et l'inquiétude : [illegible]spectacle que présentent maintenant les campagnes. [illegible]tromperait beaucoup sur la véritable situation de la [illegible] on s'en tenait au seul dire des journaux radicaux; [illegible] milicien, au retour des assemblées et des réunions pu[illegible]entre au sein de sa famille, il n'y apporte plus que [illegible]ent et de sinistres appréhensions; souvent il se sur[illegible] larmes dans les yeux à la pensée d'une séparation [illegible]e et des maux qui vont accabler la patrie. Un père de [illegible]comprend alors les durs sacrifices qui lui sont imposés : [illegible]ne épouse, souvent des enfants en bas âge, le soin de [illegible] domestiques, ses habitudes calmes et paisibles, les [illegible] champs pour une querelle intérieure dont on con[illegible] les véritables motifs et encore moins les avantages, [illegible]est certainement bien propre à faire faire de sérieuses [illegible].

[illegible]ier arrêté du canton de Vaud, sur la prestation du [illegible] prépare de nouvelles complications. Des divisions, [illegible] à se faire jour. Des [illegible] dans les cantons de Vaud [illegible] un peu de liberté, elles seront bientôt cou[illegible] nombreuses signatures. Plusieurs officiers ont déjà eu [illegible] de leur opinion et ont refusé le serment. Aussi [illegible] de Vaud [illegible] [illegible] amour-propre ne [illegible] à la traverse, une solution pacifique aurait [illegible]t lieu, en dépit de l'ardeur des radicaux. On comprend [illegible]our peu qu'on réfléchisse, que la guerre compromettrait [illegible]s l'avenir de la Suisse et peut-être son existence comme [illegible]. En effet, si la guerre éclate et qu'il y ait intervention, [illegible]se en subira forcément les conséquences qui seront ou le [illegible]n ou la modification du pacte actuel au gré des puissan[illegible]ervenantes, ou bien le démembrement de son territoire, [illegible], la liberté vers laquelle elle semble aspirer, lui échap[illegible] à jamais. Dans le cas de non-intervention, ce serait une [illegible]e civile qui ne peut finir que dans des flots de sang et en [illegible]nt des haines profondes, sources de déchirements sans [illegible]paissants, comme nous en offre tant d'exemples de notre [illegible].

[illegible] petits cantons, forts de leurs droits consacrés, sont déci[illegible] comme un homme dont on violerait le domicile à main [illegible] à résister à toute outrance. Ils ne s'effraient point des [illegible] supérieures qui le menacent; ils combattent pour ce [illegible] a de plus cher au cœur de l'homme : *Pro aris et focis*; et [illegible] bien fort quand on combat pour une cause si noble et si légitime, et qu'on met sa confiance dans la protection du Ciel. Les victoires du passé encouragent les espérances de l'avenir. Le petit nombre, jadis, fut vainqueur; il fonda la liberté helvétique.

La Diète, par trop de précipitation, malgré les chances apparentes de succès, s'est placée dans une position extrêmement critique. Saint-Gall, qui compte 60 mille protestants et 100 mille catholiques, peut seul, si on lui laisse la libre manifestation de ses volontés, faire échouer toutes les mesures. C'est ce qu'on redoute fort à Berne.

D'ailleurs, quel que soit le résultat, la Diète est placée, il faut en convenir, vis-à-vis d'une responsabilité ou de honte ou de sang. Des législateurs prudents et éclairés savent prévoir les jugements de la postérité qui, de nos jours, ne se font pas longtemps attendre. Espérons qu'au 18 octobre, la voix d'un peuple qui se dit encore libre, aura assez de puissance pour conjurer l'orage près d'éclater, et qui compromettrait à tout jamais les fruits de la paix et le bonheur de la population helvétique.

Le Roi, par arrêté du 8 de ce mois, a approuvé la nomination de M. Koch, aux fonctions de consul suisse, pour les provinces de la Hollande-Méridionale, de Zélande et du Brabant-Septentrional. M. Koch résidera à Rotterdam.

Par un arrêté du 10 de ce mois, le Roi a nommé membre du collége des curateurs de l'Université d'Utrecht, Me J. Rau van Gameren, vice-président de la cour provinciale de la Gueldre.

La Reine vient de faire remettre à la société de charité maternelle de Sardam la somme de deux cents florins, secours que depuis plusieurs années S. M. a daigné accorder à cet établissement de bienfaisance.

L'aspect du marché [illegible] hollandais était un peu plus agréable que la veille à la Bourse d'Amsterdam. Il s'est manifesté quelque activité dans les transactions en intégrales et en 4 p. c.

Les fonds espagnols se sont un peu relevés de leur baisse d'avant-hier. Les affaires étaient très animées.

Les portugais étaient également plus demandés.

Par contre, les russes et les autrichiens n'ont pas pu se relever de leur baisse de la veille.

Le numéro du mois de septembre du *Moniteur des Indes* vient de paraître. L'intérêt qui se rattache à cette publication utile sous tant de rapports, va croissant avec chaque nouvelle livraison. Encore aujourd'hui il contient un grand nombre de documents importants et de nouvelles commerciales des Indes que l'on ne trouve que dans les feuilles de l'Inde; de manière que bientôt le *Moniteur des Indes* sera réellement indispensable.

Par le navire l'*Ankober*, arrivé avant-hier au Hâvre, nous recevons des nouvelles assez intéressantes des côtes méridionales du Mexique. Moins heureux à Tabasco que sur les autres points de leurs opérations, les Américains ont dû abandonner cette ville, après avoir perdu beaucoup de monde dans les escarmouches avec les guérillas mexicains. Avant d'opérer leur reraite, ils ont brûlé les faubourgs de Tabasco, bâtis en bois et en chaume.

Des lettres de Monterey, en Californie, du 18 juillet, sont parvenues à New-York. Le commodore Biddle, au lieu d'agir vigoureusement pour s'emparer de toute la côte, s'est maintenu avec son escadre, tout au nord, à Monterey ou à Saint-Francisco. Cette nouvelle a fort surpris les Etats-Unis, où l'on espérait que son successeur, le commodore Shubrick, parti pour prendre le commandement de l'escadre, ne tarderait pas à signaler sa présence par quelque victoire éclatante.

Etat comparatif entre les relevés de 1845 et 1846 du commerce de Surinam.

Importations.

	1845.	1846.		*Différence.*
De la métropole. . .	fl. 1,035,652.12	fl. 928,779.75	—	fl. 106,872.37
Des Etats-Unis. . . .	457,174.95	502,309.12	+	45,134.47
Des colonies voisines.	105,157.20	326,066.50	+	220,909.30
	fl. 1,597,984.27	fl. 1,757,155.37		

Somme totale de l'augmentation en 1846. . . . . fl. 159,171.10

Cette augmentation doit être attribuée exclusivement à l'importation extraordinaire de substances alimentaires. Car, tandis que l'importation de farine, lard, poissons viande et d'autres provisions a présenté en 1846 une valeur de . . . ƒ 812,395.85
l'importation des provisions en 1845 ne s'est élevée qu'à . . . . - 498,103.21

En plus en 1846 . . . ƒ 314,292.64

Exportations.

	1845.	1846.		*Différence.*
Pour la métropole. . .	fl. 3,060,759.12½	fl. 2,025,180.35	—	fl. 1,035,578.77½
Pour les Etats-Unis . . .	273,714.75	179,866.25	—	93,848 50
Pour les colonies voisines	102,773.80½	293,523.59	+	190,749.78½
	fl. 3,437,247.68	fl. 2,498,570.19		

Diminution totale de l'exportation en 1846. . . . . fl. 938,677,49

Cette diminution s'est manifestée surtout dans quelques-uns des *principaux produits de Surinam*, dont nous donnons maintenant la comparaison :

	1845.	1846.		*Différence.*
Coton (cardé)	fl. 187,185 00	fl. 290,497.20	+	fl. 103,312.20
Idem (non cardé) . .	3,914.60	3,669.61	—	244.99
Café (grains entiers).	382,904.50	65,553.50	—	317,351.00
Idem (brisé).	26,529 00	5,620 25	—	20,908.75
Mélasses	256,788.25	173,349.75	—	83,438.50
Rhum	12,198.60	19,356.80	+	7,158 20
Sucre	2,243,354.56½	1,830.626.00	—	412,728.56½

Ainsi la récolte défavorable, qui doit être attribuée à la grande sécheresse qui a régné pendant les premiers mois de l'année, a produit, d'un côté, un accroissement dans les denrées alimentaires; de l'autre, une diminution considérable des produits dans les expéditions de la colonie.

Quant à la navigation, les *arrivages* se sont élevées en :

	1845. Navires.				1846. Navires.			
De la Métropole à. . .	73	jaugeant	9,214	lasts.	59	jaugeant	7,407	lasts.
Des Etats-Unis à. . . .	27	»	2,835½	»	33	»	2,978	»
Des colonies voisines à	37	»	792	»	107	»	2,022	»
	137	»	12,811½	»	199	»	12,407	»

Les appareillages.

	Navires.				Navires.			
Pour la Métropole à. .	72	jaugeant	8,894	lasts.	58	jaugeant	7,295	lasts.
Des Etats-Unis à. . . .	26	»	3,182	»	33	»	2,913½	»
Des colonies voisines à	33	»	696	»	107	»	2,148	»
	131	»	12,772	»	198	»	12,356½	»

(*Moniteur des Indes.*)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 16 OCTOBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN.(1)

Première partie.

IV.

[illegible] était revenue à elle; elle accourut, arracha Pulchérie des bras de [illegible], la réunit dans les siens avec Onésime; puis, voyant l'état dans lequel était le pauvre enfant, elle rendit Pulchérie à Mme Malais. — Parle-moi donc, mon petit homme; parle à ta mère, mon cher petit Onésime. Mais qu'a-t-il donc, Tranquille? est-il blessé?

— Non, le pauvre petit a eu froid; quand il s'était vu dériver malgré [illegible], il avait amené la voile et il avait jeté l'ancre; il a passé toute la [illegible] à l'ancre, mais il avait entouré la petite Pulchérie de ses habits et [illegible] voile; elle était chaudement enveloppée. Quant à lui, lorsque j'ai [illegible]rdé le canot, je l'ai cru mort; il était à peu près nu et sans connais[illegible]ce; je ne l'ai ranimé qu'en lui faisant avaler un peu de genièvre [illegible] l'en frottant partout; une heure plus tard, je ne l'aurais pas trouvé [illegible]nt. Il avait mis son mouchoir au haut du mât, c'est ce qui m'a fait [illegible]couvrir. Ils avaient voulu essayer le canot neuf. — Tout en parlant [illegible] on marchait. Pélagie n'avait voulu laisser à personne le soin de porter [illegible]me; arrivée à sa maison, elle le donna à son mari et tomba par terre [illegible] de fatigue. On mit Onésime dans un lit, on lui fit avaler un verre [illegible] chaud, mais on ne put tirer de lui une seule parole; il finit par [illegible]mir, et quelques gouttes de sueur parurent sur son front.

[illegible] voilà sauvé, dit Risque-Tout; je vais profiter du reste de la marée [illegible] rejoindre Césaire. — Il alluma sa pipe, serra la main de Pélagie et [illegible] en route. Quelques pêcheurs allèrent l'aider à s'embarquer; les [illegible] rentrèrent chez eux pour prendre quelques heures de repos, car, [illegible] départ, il leur fallait amorcer leurs lignes le lendemain matin. [illegible] Malais embrassa Pulchérie et lui dit : — A demain, chère petite; je [illegible] te voir demain. — Elle donna aussi un baiser sur le front à Onésime qui dormait; puis elle quitta la maison pour retourner à Beuzeval.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Le lendemain, on vint chercher Pulchérie. Pélagie pleura beaucoup en se séparant de l'enfant, qui de son côté versa d'abondantes larmes. Onésime était au lit avec la fièvre et un peu de délire. Mme Malais promit que Pulchérie viendrait voir quelquefois sa nourrice, laquelle serait toujours bien reçue au château, ainsi que ses enfants. On enverrait prendre des nouvelles d'Onésime, qui, par son imprudence, avait failli causer un grand malheur, mais qui l'avait réparé par la générosité d'un dévouement qui aurait pu lui coûter la vie.

— Que dit-on de ce que nous avons repris la petite Pulchérie? demanda quelques jours après M. Malais à sa femme.

— On pourrait plutôt parler de ce que nous ne l'avons pas prise ici plus tôt, répondit Mme Malais.

— J'ai reçu la réponse de M. le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, ajouta M. Malais. Il me dit que l'objet de ma demande est tout simplement un droit; que Pulchérie, fille d'un officier supérieur membre de la Légion-d'Honneur, entre de plein droit à la maison royale de Saint-Denis pour y faire son éducation, mais il m'avertit que les réglements prescrivent un âge : c'est de sept à douze ans, et Pulchérie doit avoir quelque chose comme onze ans. De plus, il faut déjà, je pense, savoir quelque petite chose.

— Je suis un peu fâchée de me séparer de cette pauvre enfant.

— On ne peut renoncer à l'honneur de la faire élever à la maison royale de Saint-Denis; cela sera d'un excellent effet quand il sera question de la marier. Je pense qu'il serait bon de lui faire donner des leçons par le clerc de Dive qui viendrait ici après sa classe, On ne peut qu'approuver que Mlle Pulchérie Malais, fille d'un officier supérieur membre de la Légion-d'Honneur, nièce et unique héritière de M. Malais de Beuzeval, n'aille pas à l'école avec toute la marmaille du village. — Et que dit la petite?

— La petite a d'abord été enchantée de sa belle chambre, et de ses belles robes. et de la table bien servie; mais maintenant elle veut voir Bérénice et Onésime, et la bonne femme qu'elle s'obstine à appeler maman Alain. Le petit Onésime est encore malade, et j'ai permis à Pulchérie d'aller le voir.

En effet, Pulchérie tomba en entrant dans les bras de Pélagie; Onésime était levé, mais il était encore faible et pâle; Bérénice faisait de la dentelle auprès de son frère. — Ah! voilà Pulchérie! s'écria-t-elle. Elle mit la dentelle de côté. La couleur revint aux joues d'Onésime.

— Eh bien! vas-tu mieux, Onésime?

— Oui, Pulchérie. Viens-tu pour rester avec nous? La maison est bien triste et bien abandonnée depuis que tu es partie. Est-ce que tu es mieux qu'ici à Beuzeval? On est loin de la mer d'abord, et puis avec qui joues-tu?

— Je ne joue pas du tout. Il y a bien un grand bassin dans le jardin, mais personne ne sait gréer de petits bateaux pour les faire voguer dessus, et... je *m'ennuie* de vous autres...

— Et nous donc! nous parlons de toi toute la journée. Je disais ce matin à Bérénice: — Dis donc, Bérénice, est-ce que Pulchérie ne pense plus à nous? — Bérénice disait que si.

— Comme tu as une belle robe! dit Bérénice.

— Je viens seulement pour vous voir et savoir comment se porte le pauvre Onésime. Il faut que je m'en retourne bien vite. Maman Dorothée a dit...

— Comment! s'écria Onésime, tu n'as plus la même maman que nous à présent?

— J'en ai deux : maman Pélagie et maman Dorothée.

— Mais Mme Malais n'est pas ta mère, elle est ta tante?

— Mais maman Pélagie non plus.

— Ah bien! voilà que maman Pélagie n'est plus sa mère! Je ne suis plus ton frère alors, et Bérénice n'est plus ta sœur?

— Mme Malais veut que je l'appelle maman et elle est très bonne pour moi. On ne veut plus que je dise maman Alain, mais je le dis tout de même. Tenez, voilà de bonnes choses que je vous ai apportées.

Et elle leur donna plein un panier de gâteaux et de friandises.

— Dis donc, Onésime, maman Dorothée a dit que, quand tu irais mieux, tu viendrais passer une semaine avec Bérénice au château.

— Je vais bien.

— A-t-elle dit cela, en effet? dit Pélage.

— Oui, maman Alain, elle l'a dit.

La servante qui accompagnait Pulchérie confirma la chose.

— Eh bien! dit Pélagie, j'en suis bien reconnaissante, et cela consolera un peu ces pauvres enfants. Si Mme Malais veut bien le permettre, je les conduirai dimanche.

— A présent, je vais m'en aller, dit Pulchérie.

— Attends un peu que je te grée un bateau pour faire jouer sur ton bassin. On doit bien s'ennuyer quand on n'a pas de bateau.

— Ah! oui, va! mais je ne peux pas attendre; on nous a dit de revenir tout de suite.

— Eh bien! je te le porterai dimanche. Je vais te regréer à neuf mon plus beau.

— Le sloop?

— Non; le cutter, celui qui est là-haut sur l'armoire.

— Nous allons bien nous amuser dimanche!

Le journal officiel de Java, du 3 juillet, contient le tarif suivant, arrêté le 30 juin 1847 :

TARIF, *indiquant les prix d'après lesquels seront perçus les droits d'entrée fixes sur les laines et les cotonnades, fabriquées à l'ouest du Cap de Bonne Espérance, aux Indes-Néerlandaises,*

MARCHANDISES.	DE		JUSQU'A		PAR
Tissus de laine.					
Draps.	fl. 2	—	fl. 8	—	aune
Draps mêlés, pélisses, etc.	2	—	6	—	—
Draps dits *Ras* $\frac{7}{4}$ et $\frac{9}{8}$ aunes de large	1	60	2	—	—
Starclots $\frac{9}{8}$ aunes de large.	1	60	2	—	—
Longells $\frac{6}{4}$ aunes de large	0	84	1	-	—
Casimirs.	2	—	4	—	—
Camelots et Polemites.	0	72	1	—	—
Everlasting.	0	90	2	60	—
Flanelle.	0	48	1	-	—
Dommits	0	36	1	—	—
Draps de laine.	2	—	6	—	pièc.
Passementeries de voitures (larges).	0	60	1	60	aune
Id (petites)	0	24	0	90	—
Toile à pavillon.	0	36	0	42	—
Creseau et peluches.	0	60	1	—	—
Bombasin	0	36	1	—	—
Circassiennes, printannières et mérinos.	0	60	2	—	—
Couvertures de bancs.	6	—	12	—	pièc.
Cotonnades.					
Cotons blancs (Longeloth, Madapollams, Cambrics et Shirtings), largeur $\frac{7}{8}$ yard	0	19	0	81	yard.
Cotons blancs, largeur $\frac{4}{4}$ yard.	0	22	0	92	—
» » » $\frac{9}{8}$ »	0	24	0	97	—
» » » $\frac{5}{4}$ »	0	27	0	108	—
» » » $\frac{6}{4}$ »	0	35	1	—	—
Cotons peints (non Adrianople rouge), au même taux que les cotons blancs, sauf cette élévation.	0	06	0	12	—
Cotons non blanchis.					
Largeur $\frac{7}{8}$ yard.	0	17	0	59	—
» $\frac{4}{4}$ »	0	19	0	65	—
» $\frac{9}{8}$ »	0	22	0	70	—
» $\frac{5}{4}$ »	0	24	0	76	—
» $\frac{6}{4}$ »	0	27	0	81	—
Mousselines, Jacconats et Lappets $\frac{9}{8}$.	0	24	0	84	—
Piqué	0	60	2	—	—
Satteens.	0	42	1	—	—
Jeans, Drills et Dimites.	0	36	0	72	—
Drills non blanchis	0	30	0	60	—
Twills non blanchis.	0	20	0	50	—
Cotons imprimés $\frac{5}{8}$ à 28 yards.	4	60	11	—	pièc.
» » $\frac{7}{8}$ à 24 »	6	36	18	—	—
» » $\frac{9}{8}$ à 24 »	8	12	20	—	—
Mousselines imprimées.	0	42	0	96	yard.
Andrianople-rouge imprimés. $\frac{5}{8}$ à 28 yard.	13	—	18	—	pièc.
» » $\frac{7}{8}$ à 24 »	15	—	22	—	—
» » $\frac{9}{8}$ à 24 »	17	—	25	—	—
» peints » $\frac{5}{8}$ à 28 »	11	—	15	—	—
Andrianople-peint imprim. $\frac{7}{8}$ à 24 »	11	—	18	—	—
» $\frac{9}{8}$ à 24 »	16	—	20	—	—
Ginghams, Tjelees, Cotonettes, Taffechelassen et imitation de lin du Japon, largeur $\frac{7}{8}$ yard.	0	21	2	—	yard.
Nicanias, largeur de $\frac{7}{8}$ yard.	0	36	0	48	—
Sarongs, imit. de mouch. de bat. l. $\frac{5}{4}$ yard.	1	60	3	—	pièc.
» imprimés et tissés » $\frac{5}{4}$ »	0	90	2	60	—
» Adrianople rouge imprimé.	1	60	3	60	—
Slendangs et kain pandjangs, imitation de mouchoirs de batiste, largeur de 3 yard.	1	60	3	—	—
Id. imprimés et tissés, largeur 3 yard.	1	30	3	—	—
Id. Andrianople rouge imprimé 3 yard.	2	—	3	60	—
Patholes ou Tjiendies (batiste imitat)	1	—	2	—	—
» (Adrian. rouge imprimé)	2	—	3	—	—
Mouchoirs (batiste imitat)	5	—	8	—	doz.
» Adrian. rouge imprimé $\frac{7}{8}$ yard 1re qualité.	5	—	10	—	—
» » » 2 »	2	—	5	—	—
» (imprimés et tissés).	2	—	6	—	livr.
Fils de coton (blanc et couleur)	1	—	2	—	doz.
» sur bobine.	0	48	0	90	livr.
» (Adrianople rouge peint)	1	30	2	60	—
» d'autre couleurs.	1	—	1	90	—
» nº 1 à 20.	0	60	0	84	—
» nº 21 à 40.	0	84	1	—	—
» nº 41 à 60.	1	—	1	48	—
» nº 61 à 80.	1	48	2	—	—
» nº 81 à 100.	2	—	2	60	doz.
Bas (d'hommes et de femmes)	4	—	10	—	—
» soques.	2	30	8	—	pièc.
Couvre-pieds (*spreyen*).	1	60	10	—	—
» piqués et ouvrés.	8	—	—	—	—
» molton.	2	—	—	—	—

Les sarongs et slendangs, ainsi que les bas d'enfants, ne paieront que la moitié du droit.

La mesure dont il est question dans ce tarif est l'aune d'Amsterdam, de 27 pouces, et le yard, mesure anglaise, de 36 pouces ; la largeur des cotonnades se compte en général comme suit :

Les droits des pièces de coton ou de drap d'une largeur autre que celle indiquée dans ce tarif, seront fixés proportionnellement ; et, en général, les cotonnades ou les draps non-spécifiés dans ce tarif, seront classés, autant que possible, parmi les articles auxquels ils ont le plus de rapport.

En cas de doute, ou si les intéressés croient ne pas pouvoir se soumettre à la classification, ils peuvent en appeler à la décision du gouvernement.

Le *Conservateur* de Paris, parlant de la calomnie comme principe et moyen d'opposition, se livre, sur ce sujet, aux considérations de l'ordre le plus élevé. Est-il des ministres, dit-il, parmi ceux-là même qui fraternisent le plus, de près ou de loin, avec les organisateurs et les orateurs des banquets réformistes, et avec ces écrivains qu'ils commanditent de leur talent ou de leur credit, dont la personne et les actes n'aient pas été poursuivis par les diffamations de la presse, et par quelque chose de plus que des insinuations malveillantes !

En remplaçant l'émeute matérielle qui a éte saisie et frappée dans les rues, par les outrages, les délations et les calomnies qui suscitent l'émeute morale qu'on ne sait où saisir, l'opposition s'imagine peut-être ne frapper et n'appeler la déconsidération que sur les agents du pouvoir. Elle frappe et fait tomber la déconsidération sur le pouvoir lui-même, sur les principes et sur les institutions qui en font la base et la valeur représentative. Car le désordre matériel n'a qu'un temps ; un temps plus ou moins long peut-être, mais enfin il n'a qu'un temps. Il n'est pas, il ne peut pas être un principe, un fait permanent, régulier, engrené dans la marche et dans les institutions d'un peuple ; il soulève contre lui tous les besoins et les instincts d'ordre, de travail et de conservation.

Vaincu, le désordre matériel s'arrête sur place, et ne se recrute pas. Le désordre moral au contraire, toujours insaisissable, chassé d'un endroit, se retranchant dans un autre, incomplétement vaincu, et dont il reste toujours quelque chose, se recrute chaque jour parmi ceux dont il sert l'envie, dont il carosse la médiocrité, dont il amuse les loisirs, dont il flatte la lâcheté, car il est dans sa nature de n'avoir pas de résultats immédiats, tangibles, de ne découvrir le mal qu'il a jeté dans l'organisme social, que lorsque ce mal sue par les ports ; et qu'ainsi il n'éveille que lentement, fort tard et presque lorsqu'il n'est plus temps, les instincts conservateurs et honnêtes de la société.

Jamais, il faut le dire, l'opposition n'a fait montre de plus d'inhabilité, de plus d'impuissance, jamais aussi l'opposition n'a prouvé davantage qu'elle abandonnait toute prétention au pouvoir, et qu'elle se regardait comme infiniment éloignée du jour où elle pourrait le saisir. Comment sans cela abaisserait-elle aujourd'hui l'autorité qu'elle voudrait exercer demain ? Comment espérerait-elle gouverner une nation où elle aurait fait le désordre dans les mains et dans les intelligences? Comment croirait-elle qu'elle peut saisir le pouvoir dans un gouvernement constitutionnel, où il est de principe qu'un parti fait arriver avec lui, pour une part quelconque d'organisation, les éléments d'opposition qui ont assuré son triomphe ! La diffamation devenue un principe et un moyen de gouvernement, après avoir été un principe et un moyen d'opposition, quelle monstruosité ! ramener le pays aux plus sombres, aux plus dégradantes époques non seulement de son histoire, mais de l'histoire du monde, quelle folie impossible ? Et que dire alors, qu'ainsi exploitée par l'opposition, la diffamation monte jusqu'à la sphère que nos institutions rendent inaccessible, et que les vertus qui l'habitent devraient rendre plus inviolable encore !

On a par la voie de Londres des nouvelles du Portugal du 4 de ce mois. A cette date tout était parfaitement tranquille à Lisbonne. Le cabinet n'a pas été dissous et les élections devaient se faire d'après le nouveau décret du 22 septembre, qui régle la révision des listes électorales.

S'il faut en croire des nouvelles reçues par la voie de France, mais antérieures de deux jours à celles reçues par le voie de Londres, le ministre britannique aurait fait tenir au gouvernement de Portugal une note contre ce décret ; elle serait même conçue en termes fort secs. Sir H. Seymour accus[...] nistres de mauvaise foi, parce qu'ils avaient pr[...] droit aux demandes de la commission du parti se[...] tandis que le décret du 22 septembre n'y satisf[...]

On s'était trop hâté, paraît-il, d'annoncer la fusi[...] tés chartiste et cabraliste. Nonobstant les confére[...] eu lieu entre les deux chefs de ce parti, le maréchal [...] et le comte de Thomar, la réunion n'a pu, dit-on, s'é[...]

Ainsi qu'on l'annonçait depuis plusieurs jours dé[...] *zette de Madrid* a publié un décret qui annulle tous ce[...] sous le ministère Salamanca, relativement aux mesu[...] cières. Les cortès seront appelées à se prononcer sur [...] de ces mesures, et il ne paraît pas douteux qu'elles ne le[...] sent. Nous avons déjà dit hier que les réformes admini[...] du précédent ministère ont été également ajournées p[...] binet actuel jusqu'après l'avis des cortès. Le général [...] semble s'attacher à effacer toutes les traces du passage [...] res de ses prédécesseurs.

On assure que l'ordre va être donné de payer imméd[...] une mensualité aux classes actives et passives, des ca[...] de Madrid ayant mis à la disposition du ministre des fin[...] somme de neuf millions de réaux.

On écrit de Paris, le 13 octobre :

L'affaire du *Courrier-Français*, poursuivi du chef d[...] nie dans un article emprunté à l'*Indépendance belg*[...] jugée aujourd'hui *contradictoirement*. On se rappelle[...] première fois, le gérant avait fait défaut. Il a été condam[...] mois de prison et six mille francs d'amende.

On a reçu à Paris des nouvelles de Montevideo, du [...] Il paraît qu'aussitôt après le départ du ministre plénip[...] re de France, le général Oribe a cherché à ourdir une [...] ration dans la ville. Cette conspiration a été découverte [...] un nommé Flores était à la tête du complot, qui, au su[...] se composait que de quelques individus isolés, payés pa[...] Les conspirateurs ont été arrêtés et chassés de la ville[...] raîtrait cependant qu'on a trouvé dans cette occasion [...] Bareiro, ministre des relations extérieures et du trésor, [...] montré assez de prévoyance ; il était question de le re[...] par M. Munos, l'ancien ministre de la guerre, homme [...] que et éclairé.

Des lettres de Constantinople, du 28 septembre, di[...] l'ambassadeur de Russie a protesté contre les mesures [...] quelles se trouve frappé le commerce grec dans les po[...] mans, et qu'il a menacé de prendre sous sa protection [...] lon grec.

Suivant les correspondances de Constantinople, citées [...] journaux anglais, le gouvernement grec aurait informé [...] sement la Porte qu'il n'entend pas user de représailles [...] elle, en enjoignant aux consuls ottomans de sortir du [...] hellénique, ou en leur retirant l'*exequatur* en vertu d[...] exercent leurs fonctions. Ces agents resteront aux postes [...] ont été assignés par leur gouvernement, jusqu'à la solu[...] différend turco-grec, solution que le cabinet d'Athènes [...] prochaine.

Les cantons de Saint-Gall et des Grisons sont ceux q[...] vent décider la question de la paix et de la guerre. Déjà [...] doute guère de la majorité du grand-conseil dans le cant[...] Grisons. Elle est hostile au *Sonderbund*. Reste donc Sain[...] qui, nous le craignons, se laissera entraîner également. U[...] vement fatal emporte ce pays vers sa destruction. La saisi[...] mes faite par les radicaux de Neuchâtel ne doit pas peu [...] buer à porter à son comble l'exaltation.

Ces armes venaient de France et étaient dirigées vers l[...] tons du *Sonderbund*. Nous avons déjà fait mention de ce[...] mais voici de nouveaux détails qui prouvent que de part [...] tre l'exaltation est poussée fort loin :

« Le Vorort fut instruit, il y a trois jours, de l'arrivée d'une par[...] cargaison aux Verrières suisses et en informa le gouvernement de Ne[...] Celui-ci ne fit rien pour se conformer à l'arrêté de la diète du 31 juill[...] que le 7 octobre, à cinq heures du soir, quatre voitures chargées de p[...] grosses caisses quittèrent les Verrières. Mais à peine eurent-elles dépas[...] Sulpice et débouché dans le Val-de-Travers, à cinq minutes de Fleurier[...] furent arrêtées par un nombre considérable de jeunes gens de ce villag[...]

— Et toute la semaine.

— Adieu, Bérénice ; — adieu, Onésime ; — adieu, maman Alain. — Papa Alain est à la mer avec Césaire ?

— Oui, et ils ne reviendront que cette nuit. Adieu, Pulchérie, à dimanche !

— A dimanche !

Le dimanche arriva; Pélagie mena les deux enfants au château de Benzeval. Elle portait dans un panier un beau turbot que Risque-Tout avait pris pendant la nuit. Onésime portait son cutter, avec le gréement neuf. Césaire et son père les suivirent jusqu'à la grille. Ils n'osaient pas entrer, mais Pélagie devait amener Pulchérie jusqu'à la porte pour qu'ils pussent l'embrasser. M. et Mme Malais les reçurent d'un air de protection, mais avec une suffisante affabilité. On voulut que Pélagie restât à dîner; elle refusa, en disant : — Il faut que je retourne faire la cuisine à nos gens. Je vous prierai seulement, madame, de permettre que Pulchérie vienne jusqu'à la grille, à cause que Tranquille et Césaire meurent d'envie de la voir

M. et Mme Malais se consultèrent du regard, après quoi M. Malais dit : Allez leur dire, ma bonne femme, allez leur dire que je les invite à dîner avec vous et avec les enfants.

— Ils n'oseront jamais.

— Je vais le leur dire moi-même.

Quand M. Malais arriva à la porte, il trouva Pulchérie dans les bras de Risque-Tout et de Césaire. Aussitôt qu'elle avait appris qu'ils étaient si près d'elle, elle avait couru à eux, sans attendre les réflexions ni la réponse de M. Malais. Un autre personnage se trouvait également à la grille, — c'était Eloi Alain le meunier, qui les avait rencontrés en passant par là, et qui les attendait pour redescendre avec eux à son moulin, et de là à Dive. M. Malais fit son invitation.

— Ah! oui, papa Alain, et toi, Césaire, venez, dit Pulchérie en les entraînant.

— Ça ne se peut pas, monsieur Malais, bien merci de votre honnêteté; mais voici le cousin Eloi que je viens d'inviter à manger notre soupe à Dive, et qui attend Pélagie pour que nous redescendions tous ensemble.

M. Malais n'aimait pas excessivement le meunier; mais sa faiblesse à l'égard de l'opinion publique, dont il était sans cesse préoccupé, faisait qu'il s'inquiétait assez de la froideur habituelle d'Eloi à son égard. Il profita de l'occasion pour l'engager à dîner avec les autres. Eloi hésita un moment; puis voyant qu'il ferait perdre un bon dîner à ses cousins, et que lui-même en ferait un bien meilleur au château qu'à Dive, il céda d'assez bonne grace. Eloi Alain était plus embarrassant que les autres; il était riche, et était considéré dans le pays comme une espèce de monsieur. Ses opinions avaient une grande influence, et M. Malais n'aurait pas été fâché d'être bien avec lui. Malheureusement la vanité obstruait le peu de bon sens que la nature avait accordé au maître et à la maîtresse de Benzeval. Pour faire plus d'honneur à leurs hôtes, et aussi dans l'espoir de les stupéfier d'admiration, ils couvrirent la table de toute leur argenterie. Mme Malais mit sa belle robe à la mode de la ville qu'elle avait faire à Paris douze ans auparavant, et sur laquelle, depuis ce temps, elle avait taillé toutes ses robes, pensant que la mode de la ville en tout était comme la mode de certaines localités. Ainsi un bonnet à la mode du pays de Caux ne change jamais, pas plus qu'un bonnet à la mode de Carentan. Elle avait la conscience d'être vêtue à la mode de la ville avec cette robe qu'elle avait fait faire sous l'empire et qu'elle portait encore sous la restauration, époque à laquelle se passe notre histoire.

Le meunier était envieux et avait d'ailleurs d'anciens griefs contre la famille Malais. Devant ce luxe inusité, il lui semblait à lui-même qu'il n'était peut-être pas aussi riche qu'il se plaisait à le croire, et qu'il n'était pas l'égal des Malais. Aussi, avec la ruse du paysan normand, il ne négligea rien pour froisser ses hôtes, tout en ayant l'air de vouloir leur être agréable. Il ne trouva rien de mieux que de parler beaucoup d'une famille dont les Malais n'étaient pas très fiers d'être issus.

— Il y avait, dit Eloi, votre grand-père, Malais, le marchand de bœufs, qui était de Dive; il avait un fameux bidet, et il faut dire qu'il était, lui, un fameux cavalier. Il est allé une fois pour acheter des bœufs de Dive en Poitou ; il a fait cette fois-la quatre-vingt-quatre lieues sans débrider. C'était un maître homme ! Le bidet était gris pommelé, un modèle de cheval

Mme Malais prit un air distrait, M. Malais versa à boire; mais Eloi, voyant que le coup avait porté, continua :

— Je ne l'ai pas connu ; mais tout le monde se le rappelle dans le pays. Quand on veut parler d'un bon cavalier, d'un homme qui boit dur et qui ne boude pas à la fatigue, on ne manque jamais de dire : C'est comme Malais de Dive. — Si l'on veut dire qu'un homme fait bien ses affaires, on dit encore : Ce gars-là, ce sera comme Malais de Dive ; il laissera à ses enfants de quoi ne rien faire, et ses petits-enfants auront un château. — Tout le monde connaît Malais le marchand de bœufs, jusqu'aux petits enfants.

Mme Malais réussit à détourner la conversation en parlant de pêche à Risque-Tout, qui coupa alors la parole à son cousin; mais cela ne put durer longtemps, parce que Risque-Tout, en étant venu à parler des douaniers qui lui avaient pris un petit baril de tafia qu'il avait trouvé à la mer, Eloi reprit la parole et dit: — Ecoute-moi, Tranquille. Il ne faut pas parler des douaniers devant M. et Mme Malais; ça peut leur faire de la peine. Ils ont eu un oncle qui était douanier et pas gran'chose avec ; c'était le propre fils de M[...] marchand de bestiaux. On n'est pas responsable des fautes des autre[...] le douanier était un gredin ; ça n'empêche pas que Malais de Dive, [...] chand de bœufs, était un honnête homme et un brave homme qui [...] de quoi à sa famille ; ça n'empêche pas que le père de M. Malais, i[...] sent, était un homme qui vendait peut-être son argent un peu cher, [...] qui pourtant n'a jamais eu rien avec la justice.

M. Malais se hâta encore de verser à boire et de remplir le verre d[...] nier ; mais ce verre de vin ne servit qu'à augmenter la loquacité [...] Alain, qui avait déjà beaucoup bu, et lui fournit une transition pour [...] nuer. — Je veux, dit-il, que ce verre de vin que je bois à la santé de [...] lais et de Mme Malais me serve de poison si j'ai pu voir un douanier [...] ce temps-là. Faut vous dire qu'étant jeune homme, — vous étiez [...] enfant, vous M. Malais, — j'ai fait un peu de contrebande. — H[...] homme toujours, n'ayant pas ça à personne; mais la contrebande [...] prendre de l'argent au gouvernement, et prendre l'argent du go[...] ment, c'est pas voler, tout le monde sait ça. — Voilà donc que M[...] douanier, — le propre fils de Malais le marchand de bœufs, — et [...] de Malais le marchand d'argent, — de M. Malais qui nous régale, [...] qu'il me dit : — Dis donc, Eloi, — on dit comme ça que tu fais [...] coups ! — Je le connaissais d'enfance ; je ne me défiais pas plus de [...] de Tranquille Alain. — Voilà que de paroles en paroles je lui dis u[...] en buvant un coup de cidre :

— Ecoute, veux-tu en être ?

— Oui, qu'il me dit.

— C'est bon, je suis ton homme.

— Je suis le tien.

Faut vous dire que c'était du tabac, et qu'un petit cutter angl[...] venir nous l'apporter à une lieue et demie du côté de Caen. La chose [...] cuta on ne peut mieux, sinon que, quand nous en vînmes à déb[...] trouva que Malais le douanier, au lieu de nous aider, nous avait d[...] qu'on nous tomba dessus, et qu'on saisit toute la pacotille. Moi et [...] tres que je n'ai pas besoin de nommer, nous eûmes trois [...] chacun, et Malais eut, les uns disent le tiers, les autres [...] la prise ; j'ai eu, moi, la consolation de lui donner une [...] mais c'est égal, c'est toujours là : jamais je n'oublierai Malais le douanier. [...] Monsieur et Madame, à votre santé et à celle de tous les honnêtes gen[...]

(*La suite à demain.*)

...localités environnantes, qui s'étaient échelonnés sur la route et avaient ... jour et nuit pour empêcher le passage. Ces jeunes gens, après s'être ... du contenu et de la destination des caisses, dont le transport devait ...ctuer de Neuchâtel, à travers le lac, sur la rive fribourgeoise, prièrent ... les voituriers de changer de direction; ce que ceux-ci n'osèrent re... de sorte que toute la cargaison, au lieu de continuer sa route sur Neuchâ... acheminée directement sur Saint-Croix, premier village vaudois, à deux ... et demie de Fleurier. Les autorités locales de cet endroit, prévenues, mi... immédiatement le séquestre sur les caisses. Puis une estafette s'empressa ...ner le Vorort de la capture importante qui venait d'être faite.

...ependant, comme on savait qu'un second convoi devait être trans... par une autre voie, et qu'il importait surtout d'empêcher le trajet sur le ... de Neuchâtel, une autre mesure, non moins importante, fut prise. Le pré... d'Yverdun, ville vaudoise à l'extrêmité occidentale du lac de Neuchâtel, ...onter des canons, des artilleurs, des carabiniers, sur le bateau à vapeur ...niel, et l'envoya en croisière sur la rive fribourgeoise de Portalban à ...ayer. Puis des ordres furent donnés à ce paquebot de visiter tous les ba... de passage et de retenir ceux qui contiendraient des armes ou des mu...

...A l'heure qu'il est, ce nouveau sloop de guerre sillonne le lac dans tous ... à barbe des populations neuchâteloises et plus encore du gouverne... de ce canton, tout ébahi de tant d'audace.

...ependant, comme on a lieu de craindre que les patriotes neuchâtelois, ... accompli un devoir fédéral, ne soient, pour ce fait, exposés à des vexa... de la part de leur gouvernement, le Vorort a délégué aujourd'hui, à Neu..., en qualité de commissaire fédéral, M. le conseiller-d'Etat Stockmar, ... des pouvoirs étendus, et qui ne vont à rien moins, dit-on, qu'à menacer ...ton-principauté d'une occupation militaire s'il persécute les citoyens ... pourvu spontanément à l'exécution des arrêtés de la Diète. M. Stock... qui est accompagné d'un secrétaire et d'un huissier aux couleurs fédéra... arrivé à Neuchâtel aujourd'hui, à quatre heures, et a eu immédiate... conférence avec le président du conseil-d'Etat.

...S. Je reçois, dans cet instant, une lettre de Chaux-de-Fonds qui con... qui suit : « Nous venons d'apprendre la capture opérée au Val-de-Tra... nous sommes sur les traces d'un autre convoi qui a dû être acheminé par ..., et dont nous espérons nous emparer pour le diriger sur le canton de ... Voilà huit jours que nous faisons dans ce but bonne et fidèle garde sur ... ligne frontière depuis les Brenets. L'événement du Val-de-Travers a ... une sensation incroyable dans nos montagnes. »

Finances d'Angleterre.

...en que nous ayons déjà publié d'une manière succincte le ...tat du revenu britannique du dernier trimestre, nous ...ons être agréable à nos lecteurs en le leur faisant connaître ... détaillé :

...nus ordinaires.	Exercice terminé le 10 oct. 1846.	Exercice terminé le 10 oct. 1847.	Augmentat.	Diminut.
...anes	18,150,933	18,418,157	267,224	»
...us	12,251,932	12,092,018	»	159,914
...res	6,983,129	7,135,378	152,249	»
... personnelles	4,238,560	4,329,677	91,117	»
...sur le revenu	5,332,157	5,438,453	106,296	»
...es	802,000	859,000	57,000	»
...aines	115,000	67,000	»	48,000
...uits divers	356,045	202,837	»	153,208
...	48,229,756	48,542,520	673,886	361,122
...nus extraordin.				
...ut chinois	968,503	»	»	968,503
... de monnayage, autres produits	224,747	217,912	»	6,835
...b. d'avances	1,172,141	792,447	»	379,694
...otal général	50,595,147	49,552,879	673,886	1,716,154
		A déduire l'augmentation		673,886
		Diminution sur le dernier exercice.		1,042,268

...e produit des revenus ordinaires dans l'exercice terminé au ...ctobre 1847 a dépassé de 312,764 liv. st. celui du précé... exercice ; mais le produit des revenus extraordinaires au ...obre 1847 a été de 1,355,032 liv. st. au-dessous de ce que ...evenus avaient rapporté au 10 octobre 1846. Si l'on déduit ...ndant le montant du tribut chinois, recette toute spéciale ...t éventuelle, du total général de l'exercice terminé au 10 ...bre 1846, le produit des revenus ordinaires et extraordinai... (moins le tribut chinois) aura été de 49,626,644 liv. st. La ...rence avec le produit du dernier exercice ne serait que de ...4 liv. st. au désavantage de celui-ci.

...e tableau du produit net du revenu pour le dernier exercice ... donc pas aussi défavorable dans son ensemble que l'on ... pu le croire, mais la comparaison du revenu du dernier ...tre avec le trimestre correspondant en 1846 marque de la plus frappante quels ont été les effets de la crise fi... sur l'industrie et le commerce.

...ci quelles ont été les augmentations et les diminutions des ... dans le trimestre du 5 juillet au 10 octobre 1847, par ...araison avec le trimestre du 5 juillet au 10 octobre 1846 :

	Augmentation sur le trimestre de 1846.	Diminution sur le trimestre de 1846.
...	»	374,191
...	»	641,980
...	»	66,419
...personnelles.	3,945	
...le revenu.	»	53,483
...	5,000	»
...	»	45,000
...divers	»	104,784
	8,945	1,285,857
A déduire l'augmentation.		8,945
		1,276,912

Ces journaux anglais s'occupent principalement de l'état du ... qui a subi une assez forte diminution, plus de 12 mil... ...rins. Cette diminution est expliquée par le fait que les ... a cessé de recevoir de l'argent de la Chine, et que les ... de l'accise ont beaucoup tombé. On lit à ce sujet dans le *...rning-Chronicle* :

« La diminution sur les recettes de l'année est de 1 million 42,268 liv. st., et ... recettes du trimestre de 1 million 507,230 liv. st., comparativement à ... dernier. Près de 1 million du déficit de l'année s'explique par cette cir... ...stance qu'il n'y a plus à recevoir d'argent de la Chine ; qu'une forte somme ... pour remboursement d'avances, et qu'il y a diminution dans l'accise et ... branches de recettes diverses. Les douanes, dans le dernier trimestre ... beaucoup diminué, par suite de la libre importation des grains, et l'accise, ... de la cherté de l'orge, qui a engagé les gens faisant le commerce de ... à attendre des jours plus favorables et de plus bas prix. La consomma... ...sucre dans les brasseries a probablement aussi diminué les recettes du ... de la drèche. »

... dans le *Times* :

« ... diminution de l'importation des matières brutes pour la fabrica... ... diminution des exportations, menacent d'entraîner un affaiblisse... ... crédit national. Nos capitaux, dépensés à l'achat inévitable de ... l'étranger et à des chemins de fer qui, pendant des années, n'au... ... pas nos ressources, ont été retirés dans une proportion alarmante ... dont tous les pays, et plus particulièrement le ... doivent dépendre pour le maintien de leur bien-être et pour leur puis... ...ance. »

On lit dans le *Morning-Herald :*

« De nouvelles maisons commerciales ont encore succombé. La plus importante est celle de Rickards-Little et Cᵉ, qui faisait le commerce avec les Indes-Orientales, et dont l'un des associés est à présent directeur de la banque d'Angleterre. Le passif n'est pas très considérable, comparativement au chiffre du passif d'autres maisons. On parle aussi de la faillite de la maison de Soares, qui faisait des affaires avec le Portugal, et qui était l'agent à Londres de la banque de Lisbonne. »

S'occupant ensuite de l'emprunt français le *Morning-Post* dit :

L'unique effet que produira l'emprunt français à notre bourse sera d'ajouter à la dépréciation déjà existante des fonds publics, en empêchant la banque d'Angleterre de faire tout ce qu'elle pourrait être disposée à faire pour secourir le commerce, de peur que ces facilités ou avances ne passent dans les mains des contractants ou de leurs alliés dans cette affaire. Il n'est pas vraisemblable que l'on trouve des souscripteurs à l'emprunt français de ce côté, la situation du crédit ne le permettra pas.

La nouvelle que l'emprunt français, dit de son côté le *Times* doit être adjugé le 10 novembre, a exercé de l'influence pour la dépréciation des fonds. Il y avait aussi de l'inquiétude, ce qui a contribué au même résultat.

—

L'encaisse de la banque d'Angleterre, et on sait qu'on appelle ainsi le montant des espèces en or et en argent qu'elle a dans ses coffres, est tombé à 8 millions 565,307 liv. st. Nous ne croyons pas que depuis 1838 on l'ait vu aussi bas. Il était de près du double il y a un an, au 3 octobre 1846, en chiffres ronds, 15 millions 800,000 liv. st. Un mois auparavant, le 5 septembre de la même année, il était encore plus haut, 16 millions 200,000 liv. st. Depuis cette époque, il n'a cessé de décroître, et on peut voir ce mouvement retrograde s'accomplissant avec une précision mathématique de mois en mois et de semaine en semaine.

Au 2 janvier, il était de.	14,900,000 liv. st.
Au 6 février	12,237,000
Au 6 mars.	11,590,000
Au 3 avril	10,246,000
Au 1ᵉʳ mai.	9,337,000

En juin et juillet, l'encaisse se relève légèrement, grâce aux mesures respectives adoptées par la Banque ; mais le mouvement descendant recommence au mois d'août.

Le 7 août, l'encaisse était de	9,252,000 liv. st.
Le 4 septembre.	8,958,900

Voici maintenant la décroissance par semaine :

Le 11 septembre	8,915,072 liv. st.
Le 18 »	8,880,490
Le 25 »	8,782,703
Le 2 octobre	8,565,507

Avec ces 8,565,307 liv. st., la banque doit faire face :

A 9,329,057 liv st.	montant de son compte courant avec le trésor. On va voir tout à l'heure si cette éventualité est bien éloignée.
A 7,961,767	montant de ses comptes courants avec les particuliers.
A 18,712,395	de ses billets en circulation.
A 864,883	de billets non remboursables à vue, mais seulement à plusieurs jours de vue.
	Ainsi le passif exigible de la banque s'élève
A 36,868,102 liv st.	

Ses espèces n'étant que de 8 millions 565,307 liv. st., ne représentent donc que 23,23 pour 100 du passif exigible. On se souvient que d'après le dernier compte-rendu trimestriel de la banque de France, son encaisse représentait 42 pour 100 de son passif.

Ce rapport de l'encaisse et du passif est très important à observer, et, à vrai dire, tant que les espèces demeureront la base de la circulation et qu'on n'aura pas, comme l'Angleterre le fit le 26 février 1797, interdit le remboursement en espèce des billets de banque, les directeurs de ces établissements et les gouvernements eux-mêmes devront avoir l'œil constamment fixé sur ces deux termes de l'encaisse et du passif exigible. On comprend que plus la proportion est faible, c'est-à-dire moins l'encaisse est considérable par rapport au passif, moins la situation de la banque est bonne, et qu'il est une limite au-delà de laquelle cette proportion ne peut pas descendre, sans que la situation de la banque ne devienne inquiétante. Tel n'est pas, Dieu merci, l'état de la banque d'Angleterre.

Néanmoins la proportion de son encaisse et de son passif suit un mouvement descendant qui ne s'arrête pas. Cela ne vient pas seulement de la diminution de son encaisse, mais encore de l'augmentation de son passif qui n'est lui-même que le résultat de l'accroissement des avances qu'elle ne cesse de faire au commerce, bien qu'on ne cesse de l'accuser de n'en pas faire assez.

Le 2 janvier 1847 ce rapport était d'environ 38, 40 pour 100. Arrivons de suite au 7 août.

A cette époque nous trouvons qu'il est de.	28	pour 100.
Le 28 du même mois, de.	27,50	
Le 4 septembre.	26,73	
Le 11 id.	26,37	
Le 18 id.	25,60	
Le 25 id.	24,54	
Enfin, le 2 octobre.	23,23	

Il est présumable qu'à l'heure où nous écrivons, il est encore descendu au-dessous de ce dernier chiffre, et qu'il l'a peut-être laissé bien loin derrière lui. En effet, hier a dû commencer le paiement du dividende que la banque, comme on sait, opère pour le compte de l'Etat ; c'est une somme de 6 millions de liv. st. qu'elle aura dû tirer de sa caisse. Dans quelle proportion cela aura-t-il affecté l'encaisse de la banque ? c'est ce que nous dira le compte-rendu hebdomadaire qui sera clos le 16 de ce mois, et publié la semaine suivante. Mais il y a tout lieu de croire que la situation métallique de la banque va se trouver sensiblement aggravée par cette circonstance. (*Débats.*)

Faits divers.

Aujourd'hui qu'une décision de l'autorité municipale vient de clôturer la saison des bains de mer à Schéveningue, il peut être utile de porter un regard rétrospectif sur les résultats de cette saison confirmés par les faits, et qui sont dus, d'une part, aux variations de la température, et de l'autre, à l'opinion erronée de quelques personnes. Deux périodes bien distinctes ont signalé cette année la saison des bains; celle de mois de juin, de septembre et de mi-octobre, où l'hôtel des bains a été peu fréquenté et le nombre des baigneurs très minime, et celle des mois de juillet et d'août, où le nombre des baigneurs s'est accru dans une proportion très considérable et où l'affluence des étrangers a été telle que plusieurs familles n'ont pu trouver place à l'hôtel des bains ni dans le village de Schéveningue.

Dans les premiers jours de juin, dès l'ouverture de la saison des bains, la froide température de l'atmosphère non seulement contraignit les baigneurs étrangers à renoncer au projet qu'ils avaient pu former, mais fit craindre de commencer tout traitement par le moyen des bains de mer. Ensuite les jours froids et pluvieux de septembre ont hâté le départ des baigneurs et fait renoncer à l'usage des bains de mer les personnes qui, après avoir pris des bains d'eaux minérales, se proposaient, sur l'avis de leur médecin, d'y avoir recours pour achever le traitement de leur maladie. L'opinion, partagée aussi par quelques médecins de renom, que les bains de mer ne sont utiles et salutaires que dans les mois les plus chauds de l'année, a sans doute été cause qu'on n'a pas profité pour les bains des derniers beaux jours d'octobre; cependant les Anglais qui nous ont devancé dans l'emploi de bains de mer comme moyen de traitement médical, choisissent de préférence l'automne pour se rendre dans les établissements de bains de mer.

Malgré ces circonstances peu favorables, le nombre des bains pris l'Etablissement de Schéveningue a atteint le chiffre élevé de 13,537, ce qui a offert un excédant de 400 sur 1834, de 300 sur 1842 et de 337 sur 1846. Ensuite, si l'on considère le nombre de bains qui ont été pris à l'Etablissement de M. Maas, l'affluence des étrangers à son hôtel, et la quantité de personnes qui ont occupé des appartements dans les maisons particulières de Schéveningue, on remarquera avec une vive satisfaction que le concours des baigneurs à Schéveningue s'accroît ainsi d'année en année, et que cet établissement maintient sa réputation parmi ceux de même nature qui ont le plus de renom en Europe. La diminution apportée dans ces derniers temps aux prix des bains de mer rend encore la concurrence plus facile à soutenir avec l'établissement des bains d'Ostende.

L'augmentation du nombre des voitures de bains, l'ordre parfait établi dans le service et les soins constants du chef des surveillants et du personnel attaché à l'établissement, tout a contribué à assurer à l'Hôtel des bains de Schéveningue une supériorité incontestable; et, quel qu'ait été souvent par jour le nombre considérable des baigneurs, aucune confusion n'a régné dans le service et à la fin de la saison aucune plainte, aucune réclamation ne s'est trouvée consignée sur le registre destiné à les recevoir.

Comme lieu de promenade et de point de réunion, Schéveningue et surtout l'Hôtel des bains ont été tout l'été les lieux les plus recherchés et les plus fréquentés. Tous les dimanches, chaque fois que le beau temps l'a permis, une foule nombreuse s'est réunie sur la terrasse de l'Hôtel pour y jouir du beau spectacle de la mer; et aujourd'hui que les chemins de fer ont effacé les distances qui séparaient la résidence royale des principales villes du royaume, on peut dire en quelque sorte que Schéveningue et l'Hôtel des Bains sont devenus le centre, le point de réunion de tout le pays. Où trouverait-on d'ailleurs un établissement mieux organisé, mieux entretenu que cet hôtel, où le nouveau fermier dont l'autorité municipale a fait choix, satisfait par le zèle, l'activité, le bon ordre et tout le comfort nécessaire, non seulement à toutes les exigences, mais encore à tous les désirs imaginables.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 5 octobre :

« Samedi dernier, au palais de Schœnbrunn, et en présence de LL. MM., des ministres et des conseillers auliques intimes, a eu lieu la renonciation solennelle, par Mme l'archiduchesse Elisabeth, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, au projet de mariage qui existait entre S. A. I. et l'archiduc Ferdinand-Charles-Victor d'Autriche-Este.

» L'empereur et l'impératrice étaient assis sur le trône. Sur l'ordre donné par LL. MM., M. de Metternich a donné lecture de l'acte de renonciation, que l'archiduchesse a confirmé par serment, en posant la main sur les Saints-Evangiles, qui ont été présentés à S. A. I. par l'archevêque de Vienne ; ensuite, l'archiduchesse a signé cet acte, auquel LL. MM. et tous les autres assistants ont aussi apposé leur signature.

» Hier, le mariage entre l'archiduchesse Elisabeth et le duc Ferdinand, duc régnant de Modène, a été célébré à Schœnbrunn.

» M. le comte de Colloredo vient de donner sa démission des fonctions d'ambassadeur d'Autriche près la cour de Saint-Pétersbourg, et S. M. a nommé pour son successeur à ce poste M. le prince Félix de Schwarzemberg.

» M. le comte d'Inzaghi, grand-chancelier d'Autriche, M. le prince Charles de Lichtenstein et M. le baron Sedelnitzki ont obtenu les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or.

—

M. Negrelli, ingénieur civil de première classe, fait ses préparatifs de départ pour l'Egypte, où il travaillera avec les ingénieurs français et anglais à la construction du canal de Suez.

Avant de confier à M. Negrelli cette mission, notre gouvernement a exigé de lui qu'il se démît de toutes les fonctions publiques dont il était investi. »

— Le tribunal de subdélégation des revenus publics de Madrid a commencé, le 1ᵉʳ octobre, l'instruction d'un procès concernant la falsification de trois billets de loterie portant gain d'une somme de 206,520 réaux (environ 26,000 fl.). Cette loterie, comme l'ancienne loterie de France, se compose de 90 numéros, et les moyens employés par les faussaires ont beaucoup de rapport avec ceux qui ont été mis en usage à Paris vers 1801 pour le faux quaterne montant à 810,000 fr.

Les accusés occupent une haute position : Ce sont don Alvaro de Lara, l'un des administrateurs des loteries d'Espagne : don Rodriguez de la Custa, secrétaire de la même administration, et don José-Gracia Munoz, employé. Les faussaires, par des additions ou grattages de chiffres pratiqués tant sur les billets que sur les feuilles de souche et de contrôle, ont fait apparaître deux ambes déterminées et un terne. Les lots ont été payés, et c'est long-temps après que la fraude a été découverte.

— Le sultan, le divan, Constantinople, conséquemment tout l'empire, étaient occupées à la fin de septembre des fêtes de la circoncision.

Dans la nombreuse progéniture que Sa Hautesse obtient de son sérail, il se trouve deux garçons en âge de lire le Coran : c'est le moment de les soumettre au couteau sacré, et à cette occasion la libéralité impériale s'étendant sur tous les garçons nés à peu près au même temps que les deux princes, 8,000 enfants sont circoncis, recevant avec la consécration islamique un habit complet et cent piastres (12 fl.)

Sur la colline voisine sont des gradins en charpente pour les dames musulmanes, car jamais les deux sexes ne sont mêlés. Un Turc ne va jamais avec sa femme ou ses femmes ; il rencontrerait le char traîné par des bœufs chargé de son harem, qu'il n'aurait pas l'air de connaître ces gens-là.

En avant se trouve une galerie en bois de trois ou quatre cents pas de longueur disposée en demi cercle. D'un côté, elle est soutenue par des piliers et ouverte sur la plaine. Là-dedans on ne voit que matelas et couvertures de vive couleur, c'est pour les nouveaux circoncis. On y voit trois gradins assez larges pour que l'on puisse circuler. Des chevaux de frise forment à vingt-cinq pas, une barrière pour tenir à distance les mères ; car la loi lithurgique a sagement éloigné les mères de cette cérémonie. Au dos du croissant s'ouvrent des portes qui mènent à une vaste enceinte couverte de deux cents tentes. C'est dans ces asiles mystérieux, qu'en présence et avec l'aide du père, le petit musulman subit la circoncision.

On en circoncit mille par jour.

La multitude inonde la plaine. On voit çà et là circuler des arabats. Ce sont ces chariots dont j'ai déjà parlé, traînés par des bœufs à la têtière ornée de clous d'argent et de petits miroirs. Le char a la forme d'une estrade élevée. Là dessus, huit ou dix Turques sont assises, leur beauté étant soigneusement protégée contre les regards par un yachmas en mousseline; mais, en vérité, chez quelques-unes, ce tissu est si transparent qu'il est comme n'existant pas.

Quelques-unes de ces nichées d'odalisques sont sous la surveillance d'un eunuque aux formes grasses, aux larges hanches féminines. Ce *kilar-agha*, ou *capitaine des filles*, est à cheval et a ses serviteurs. Quelquefois il est décoré du nicham.

La danse est l'élément de ces fêtes ; mais si les Turcs aiment la danse, c'est comme spectateurs et non comme acteurs. Qui danse est payé.

— Un événement qui aura probablement des suites fatales est arrivé, il y a quelques jours, à la foire de Nottingham, dite *Goose Fair*. Une foule de monde était réunie entre neuf et dix heures du soir dans la ménagerie de M. Hilton, laquelle possède le célèbre lion Néro. Tout à coup, un cri terrible, parti de la loge de l'animal, glaça d'épouvante toute l'assemblée : il provenait de la nommée Caroline M'Pherson.

Cette femme, depuis six mois, entre dans la loge de *Nero* et montre aux spectateurs la puissance qu'elle a acquise sur ce terrible animal. Le soir en question, elle se promenait devant la loge, en dedans de la corde tendue devant les spectateurs ; elle tenait dans ses bras sa nièce âgée de trois ans. Soudain *Nero* avança ses deux pattes entre le plancher et le barreau horizontal de sa loge, et saisit la tête de l'enfant qu'il déchira ainsi que son bras droit. On fut obligé d'employer la force pour le forcer de lâcher prise. On craint pour les jours de la victime.

— Une pluie torrentielle vient de tomber dans les environs de Montpellier et de Nîmes. L'Hérault, considérablement grossi, a entraîné des tonneaux, des pièces de bois et autres objets enlevés par les eaux aux riverains. On écrit de Sumène que l'eau s'élevait dans certains quartiers à la hauteur du premier étage. Dans un magasin de mercerie, le dernier rayon de marchandises seulement a pu être sauvé intact, le reste a été entraîné ou avarié. Une manufacture de soieries a fait, dit-on, de grandes pertes.

On a arrêté, dans les environs de Gignac, plusieurs balles de soie provenant de cette maison. Au Vigan, les dégâts sont considérables, une grande quantité de châtaigniers a été déracinée et entraînée par les eaux. On parle d'un troupeau de moutons qui aurait péri tout entier, de rouliers qui auraient perdu leurs équipages et auraient eu toutes les peines du monde à se sauver.

Au moulin de Carabote, près Gignac, plusieurs personnes ne se sont sauvées que très difficilement. Pendant que tout était tranquille, un bruit inaccoutumé se fit entendre ; le blé ne sortait qu'écrasé à moitié. Voici l'Hérault, s'écrie-t-on tout à coup ! Aussitôt le sieur G. prend un sac sur ses épaules et le jette au bord, il revient à la charge et a déja de la peine à en emporter un second ; au troisième sac il est obligé de nager.

Cependant l'eau force bientôt ceux qui sont dans le moulin à monter au second étage, et là, quatre personnes, une femme âgée, la nièce du meunier et les deux garçons, souffrent les plus cruelles angoisses, car les eaux croissent toujours, et la barque du moulin vient d'être entraînée par le courant. Ces malheureux, cramponnées au plancher, avaient de l'eau jusqu'au cou.

Les garçons meuniers, ne voyant pas de moyen pour secourir les deux femmes, leur avaient annoncé qu'ils allaient se sauver à la nage, lorsqu'un meunier arriva à Saint-André avec une barque et deux braves pêcheurs. On opéra le sauvetage par la croisée, et l'on arriva à bord, non sans beaucoup de craintes et de périls. Un quart d'heure après, l'eau cachait à leurs yeux toute la toiture du moulin.

A Alais, le Gardon s'est élevé à une hauteur considérable dans la matinée du 5 de ce mois. La population a été livrée à la plus vive anxiété pendant une partie de la nuit, et les habitants des quartiers situés dans la partie basse de la ville ont cru devoir, par mesure de précaution, transporter dans les étages supérieurs de leurs maisons les marchandises et les effets précieux renfermés dans les magasins et appartements du rez-de-chaussée. Fort heureusement le Gardon, qui s'était élevé à la hauteur de l'inondation de 1846, a été retenu dans ses digues, et pour cette fois du moins on en a été quitte pour la peur.

A Lasolle, la violence de l'orage a occasionné des dégâts sérieux ; toutefois, à Alais comme à Lasalle, on n'a à déplorer aucun événement de nature à compromettre la vie des habitans. Le Gardon d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard et la Cèze ont suivi le mouvement du Gardon d'Alais.

— On lit dans *le Droit* (de Paris) :

« Il y a quelques jours, la célèbre danseuse Lola Montès, devenue comtesse de Landsfeld, était appelée devant les juges consulaires par un marchand de cachemires qui réclamait de Mme de Landsfeld 3,000 fr. pour fournitures de châles. La comtesse déclina la compétence du tribunal de commerce : elle fit soutenir que l'achat des cachemires n'avait jamais été de sa part un acte de commerce, puisqu'elle ne les avait pas achetés pour les revendre, mais uniquement pour s'en parer. Ce système fut accueilli par le tribunal, qui se déclara incompétent, et condamna aux dépens le négociant qui avait mal introduit son action.

» Ce jugement a été levé par les hommes d'affaires de Mme la comtesse de Landsfeld, et la défenderesse, prenant à son tour un rôle agressif, a fait réclamer à son créancier 19 fr., c'est-à-dire le montant des dépens liquidés sur le jugement d'incompétence.

» Le créancier auquel la comtesse doit 3,000 fr. de cachemires, n'a pas cru devoir solder cette somme de 19 fr. ; il a même pensé qu'en tous cas elle pourrait être compensée avec ses 3,000 fr. ; mais une tentative de saisie vint lui révéler que Mme de Landsfeld n'entendait pas admettre ce mode de compensation.

Dans ces circonstances, le marchand de châles a introduit un référé pour obtenir la discontinuation des poursuites de saisie, et M. le président d'Herbelot, après avoir entendu les explications de M. Weil, a admis la compensation opposée, et a débouté Mme la comtesse de Landsfeld de sa réclamation contre un homme auquel elle doit 3,000 fr. »

— La *Démocratie pacifique* dit tenir de bonne source les détails suivants, qui se rapportent à l'affaire Praslin, et dont il convient de lui laisser la responsabilité :

« Lorsqu'on fit la visite minutieuse de l'appartement de M. de Praslin, on découvrit dans le fond d'un tiroir de commode des écrous et des vis, qui sans doute avaient fait partie d'un meuble quelconque, mais dont on ne pouvait retrouver l'emploi. Le mot de l'énigme était dans la chambre de l'infortunée duchesse. En démontant le ciel de son lit, énorme baldaquin chargé de lourds ornements et armoiries, on s'aperçut qu'il tenait en l'air par un seul écrou à moitié dévissé, et que l'on avait dissimulé avec de la cire à cacheter les vides formés par l'enlèvement des autres écrous.

» La conclusion qui ressort de cet incident fait frémir et donne à l'assassinat, déjà si atroce, un caractère de lente préméditation encore plus monstrueux. »

Documents diplomatique.

Traité de commerce et de navigation entre Sa Majesté britannique et le grand-duc de Toscane, signé à Florence le 5 avril 1847, et dont les ratifications y ont été échangées le 12 juin de la même année.

Art. 1er. A dater de l'échange des ratifications du présent traité, les navires anglais dans les ports de la Toscane et de ses dépendances, et les navires toscans dans les ports du Royaume-uni de la Grande-bretagne et d'Irlande et des autres possessions de S. M. britannique, ne seront point, soit à leur arrivée, soit pendant leur séjour, soit à leur départ, assujettis à des droits autres ou plus élevés, ni à des charges d'aucune nature que ceux actuellement imposés, ou qui le seront par la suite sur les navires nationaux, soit à l'arrivée, soit pendant le séjour, soit au départ desdits navires.

Art. 2. 1° Tous les articles, productions du sol et de l'industrie de la Toscane et de ses dépendances, dont l'exportation est ou sera permise des ports de la Toscane et de ses dépendances, par bâtiments toscans, pourront pareillement être exportés desdits ports par bâtiments anglais, pour être transportés dans les ports du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des autres possessions de S. M. britannique, de même que dans les ports de tout autre pays étranger quelconque.

2° Tous les articles, productions du sol et de l'industrie des pays soumis à la domination de S. M. britannique, dont l'exportation est ou sera permise des ports du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par bâtiments anglais, pourront également être exportés desdits ports par bâtiments toscans, pour être transportés dans les ports de la Toscane et de ses dépendances, de même que dans les ports de tout autre pays étranger quelconque.

3° Tous les articles, productions du sol et de l'industrie de la Toscane et de ses dépendances dont l'importation est ou sera permise des ports de la Toscane et de ses dépendances, ou des ports de tout autre pays étranger quelconque, dans les ports du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande par bâtiments anglais, pourront pareillement y être importés par bâtiments toscans.

4° Tous les articles, productions du sol et de l'industrie du Royaume-uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande dont l'importation est ou sera permise dans les ports de la Toscane et de ses dépendances par bâtiments toscans pourront pareillement y être importés par bâtiments anglais.

Art. 3. Toutes les productions, quelle qu'en soit l'espèce et la nature, qui peuvent être légalement importées dans les ports du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande par bâtiments toscans, et dans les ports de la Toscane et de ses dépendances par bâtiments anglais, seront, à leur importation, soumises aux mêmes droits, taxes et charges, et obtiendront les mêmes facilités, remboursements de droits et avantages, que l'importation ait lieu par les bâtiments de l'un ou les bâtiments de l'autre des deux Etats.

Art. 4. Toutes les productions, quelle qu'en soit l'espèce et la nature, qui peuvent être légalement exportées des ports du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande par bâtiments toscans, ou des ports de la Toscane et de ses dépendances par bâtiments anglais, seront, à leur exportation, soumis aux mêmes droits d'exportation, taxes et charges, et obtiendront les mêmes facilités, remboursements de droits et avantages, que l'exportation ait lieu par les bâtiments de l'un ou les bâtiments de l'autre des deux Etats.

Art. 5. Les îles Ioniennes se trouvant sous la protection de S. M. britannique, les sujets et navires desdites îles jouiront dans les Etats toscans de tous les avantages accordés par le présent traité aux sujets et navires de la Grande-Bretagne, dès que le gouvernement des îles Ioniennes aura consenti à accorder réciproquement dans lesdites îles les mêmes avantages aux sujets et bâtiments de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane ; bien entendu que, pour prévenir tout abus quelconque, chaque navire ionien qui voudra participer aux avantages du présent traité devra être muni d'une patente signée du lord haut-commissaire ou de son représentant.

Art. 6. Le présent traité restera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1857, et ensuite douze mois encore à compter du jour où l'une des deux hautes parties contractantes aura notifié à l'autre son intention de la faire cesser, chacune des deux hautes parties contractantes se réservant le droit de faire une pareille notification le 1er janvier 1856 ou à toute autre époque subséquente.

Il reste, en outre, convenu qu'après l'expiration des douze mois, à partir de l'époque où l'une des deux parties aura reçu cette notification de l'autre, le présent traité et toutes ses dispositions et effets devront totalement cesser.

Art. 7. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Florence dans l'espace de deux mois ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent traité sur deux originaux et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Florence, le 5 avril, l'an de grace 1847.

Signé, P. CAMPBELL SCARLETT.
A. HUMBOURG.

Déclarations signées par les deux plénipotentiaires précédents, lors de l'échange des ratifications du traité.

« Les soussignés, plénipotentiaires du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, s'étant réunis à l'effet de procéder à l'échange des ratifications du traité de commerce et de navigation, signé à Florence le 5 avril dernier ;

» Le plénipotentiaire de S. M. britannique déclare par le présent acte, et par ordre de son gouvernement, que toutes les stipulations dudit traité seront étendues aux possessions anglaises de Malte et de Gibraltar.

» Le plénipotentiaire de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane déclare par le présent acte et par ordre de son gouvernement, que les bateaux à vapeur anglais pourront entrer dans les ports de la Toscane, y séjourner et en partir, sans être obligés d'acquitter chaque fois les droits de port de toute nature qui seraient dus ; mais le compte devra en être soldé à la fin de chaque semestre. Les consuls de S. M. britannique à Livourne devront s'entendre avec les autorités toscanes au sujet des mesures à prendre pour régler ledit compte et en assurer le paiement.

» Le plénipotentiaire de S. A. I. et R. déclare en outre, par ordre de son gouvernement, qu'il sera permis aux bateaux à vapeur anglais de conserver dans les ports toscans les approvisionnements de charbon nécessaires à leur usage, et ce à leurs propres frais.

» Fait à Florence, le 12 juin 1847.

Signé, P. CAMPELL SCARLET.
A. HUMBOURG. »

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 16 octobre 1847. — (Représentation n° 54.)

Robert le Diable,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et Germain Delavigne, musique de G. Meyerbeer.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

Lundi 18 octobre, par extraordinaire, places fixes, disponibles, diplomes et entrées de faveur supprimés.

LE SIÉGE DE LEIDE,

grand-opéra en 4 actes, paroles de M. H. Lucas, musique de M. Vogel.

ANNONCES.

Monsieur S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine, de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le seize dans la résidence pour y séjourner jusqu'au vingt de ce mois ; il descendra à l'hôtel dit *Toelast*, au *Kleine Groenmarkt*.

AVIS AUX DAMES.

H. v. WEERDEN & Cie, *Hoogstraat*, ont l'honneur d'annoncer aux Dames qu'ils viennent de recevoir les DERNIERS MODÈLES EN MANTEAUX, ainsi que divers articles de confection.

Leur magasin vient aussi d'être complétement assorti en tous les ARTICLES NOUVEAUX pour cette saison, tant pour ROBES que pour MANTEAUX ; il vient aussi d'être reçu une collection de CHALES CACHEMIRES, TERNEAUX et INDOUX, tant longs que carrés ; SOIERIES et VELOURS DE LYON en toutes nuances, et tout ce qui concerne la nouveauté. Ayant profité par de grands achats faits sur les lieux de fabrique, tant en FRANCE qu'en ANGLETERRE, de faveurs considérables, ils sont à même de faire jouir leur clientelle respectable des plus grands avantages.

PS. Ils sont chargés de faire écouler le plus promptement une FORTE PARTIE DE POULTS DE SOIE GLACÉS, RAYÉS et à CARREAUX, qui seront vendus, en GRANDE LARGEUR, de fl. 1,30 à fl. 1.40 l'aune, ainsi qu'une collection complète de CHALES INDOUX LONGS (dont les prix ordinaires sont de fl. 100) de fl 50 à 60.

Dépôt de Vins d'Espagne

DE

M. GARCIA DE RIVERO,

chez **F. CRÉMAN**, rue dite *Spuistraat*, n° 37, à La Haye.

La bouteille de **Xéres** (dit *Cherry*) 1re qualité. . . . fl 1.[illegible]

Tinto doux supérieur spécial. (La 1/2 bouteille) . . 1.2[illegible]

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pôt : 2 fr. 50 c. ; tous les pôts portent le cachet et la signature *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye ; Kerkhoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 14 Octobre.

		Int.	Cours 13 oct.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	2½	54¼	54 3/16
	Dito dito	3	65 5/8	65 5/8
	Dito en liquidation	3	65 5/8	65 1/2
	Dito dito	4	—	85 5/16
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	3½	—	84
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	164 7/8	165
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	89 3/4
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 1/8
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	103 1/2
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95 5/8
	Emprunt de 1840	4	—	86 1/8
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	13 3/4
	Dito	3	—	29 1/8
	Coupons Ardoins		—	11 9/16
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	100
	Dito métalliques	5	—	99 1/2
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 13 Octobre.

		Int.	Cours 12 oct.	Compt.
France	Cinq pour cent		—	114 65
	Trois pour cent		—	77 25
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bourse de Paris du 13.

Les fonds anglais du 11 octobre, qui arrivaient avec une baisse de 82 1/2, 7/8, ont donné lieu à de nouvelles ventes au début du parquet ; nos fonds se sont ensuite assez bien soutenus, quoique l'on parlât d'une nouvelle baisse des fonds anglais arrivée par voie extraordinaire.

Les chemins de fer, d'abord offerts, se sont ensuite relevés, parce qu'on annonçait que les recettes du chemin du Nord s'étaient élevées à 41[illegible] francs pour la semaine dernière.

Bourse d'Anvers du 14 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 13 1/2 A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2 3/4 heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 12 Octobre.

3 % Cons. 83 1/8. — 2 1/2 % Holl. 53 1/4, 3/4. — 4 % id. 82 1/2, 3/4. — Esp. 5 % 18. — 3 % 26 1/4, 27 1/2. — Portug. 4 % 21 1/2, 22 1/2.

Bourse de Londres du 12.

Les fonds se sont un peu remis de la forte dépréciation d'hier, mais les affaires étaient très peu animées. Les consolidés ont fait au comptant 83 1/8 et à terme 83, 83 1/4. Bons de l'échiquier 20-15 sh. de perte. Banque 18[illegible]

Les fonds étrangers très calmes.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS.-PÉRIODE D'HIVER

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

Départ d'Amsterdam.	De Harlem.	De Vogelenzang.	De Veenenburg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De La Haye.	De Ryswyk.	De Delft.	De Schiedam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38
9-00	9-35	9-50	10-00	10-22	10-34	10-44	11-15	11-21	11-33	11 53
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-32	1-53
4-30	5- 5	5-20	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55	7-15
7-30	8- 5	8 20	8-32	8-54	9-15	9-25	9 47	9-54	10- 6	10-26

De Rotterdam à Amsterdam.

Départ de Rotterdam.	De Schiedam.	De Delft.	De Ryswyk.	De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Veenenburg.	De Vogelenzang.	De [illegible]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	[illegible]
8-00	8 12	8-32	8-40	8-50	9- 9	9 23	9-31	9-55	[illegible]	[illegible]
10-15	10-27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6	[illegible]	[illegible]
3-00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4-55	[illegible]	[illegible]
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—	[illegible]	10- 6
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9- 8	9-15	9-39	[illegible]	[illegible]

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat*